

## Inquiétudes sur la carte scolaire 2016 pour les SEGPA

Lors du CTSD second degré du 29 janvier, le SNUipp a tenu à ce qu'un long moment soit consacré aux SEGPA, dont la situation suscite énormément de questions et d'inquiétudes liées tant à la réforme du collège qu'à l'application à la rentrée de la nouvelle circulaire définissant leur fonctionnement.

Nous avons d'abord souhaité une réponse précise quant à l'affectation des futurs élèves de 6<sup>ème</sup> SEGPA mais l'IA ne nous a fourni aucune réponse claire, bien que la question ait été posée par deux fois, en insistant par ailleurs sur les termes de la circulaire : « **peut-on avoir l'assurance que les élèves PRE-ORIENTES par la CDO seront tous AFFECTES en classe de 6<sup>ème</sup> segpa ?** »

Concernant les moyens, nous avons fait remarquer que cette année encore la DHG des SEGPA suffisait tout juste à donner aux élèves les horaires minimum, sans aucune marge de manœuvre. Nous avons en particulier interrogé l'administration sur l'attribution aux SEGPA des 2h45 supplémentaires par division prévues dans la réforme du collège. Alors que le ministère avait confirmé lors d'une récente audience que les classes de SEGPA devaient être comptabilisées dans le calcul, la réponse de la DOS est assez sidérante : « les SEGPA ont déjà plus que nécessaire puisque le dédoublement des ateliers représente davantage que les 11 heures de dotation complémentaire »... Voilà une belle illustration de la méthode qui consiste à annoncer des moyens complémentaires grâce à la réforme du collège..., moyens qui ne se traduisent pas dans les faits puisque les dotations restent identiques à besoins constants, pour les collèges comme les SEGPA !

Nous avons également rappelé que, comme l'an passé, la pondération REP + pour les SEGPA se fait exclusivement en heures supplémentaires. Nous avons donc réitéré notre demande de voir ces heures transformées en créations de postes (12h par SEGPA REP+, ce qui correspond à plus d'un demi-poste de PE). La DOS a répondu que la question est à l'étude. Nous serons donc très attentifs à ce que cette éventuelle augmentation des moyens se fasse sans contrepartie ni obligation. Chaque collège, chaque équipe de SEGPA devra rester libre et autonome dans l'utilisation de ces moyens : il ne saurait être question d'un « modèle » imposé par l'administration.

Consacrer une part importante du CTSD à la question des SEGPA et n'avoir aucune réponse satisfaisante est tout à la fois frustrant et peu rassurant. Il nous faudra donc obtenir des réponses par d'autres biais. La tenue d'une RIS spécifique sera l'occasion de chercher ensemble des moyens d'action : un retour vers le ministère est clairement envisagé.